

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2019 - DELIBERATION N°2019-61  
RECAPITULATIF DES TARIFS "VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE" APPLIQUES SUR LA COMMUNE**

espace Louise Labé	applicables au 20/09/19
<b>LOCATION DE LA SALLE DES FETES</b>	
<b>Réceptions familiales</b>	
Habitants de la commune	1 100,00
Habitants des autres communes de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO)	1 800,00
Prestation gardiennage obligatoire de 19 h 30 à 4 h 30	250,00
<b>Associations</b>	
<b>Associations ayant leur siège et leur activité sur le territoire de la commune, Ecole de Musique de l'Ozon et Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO) :</b>	
* 1ère utilisation	GRATUITE
* utilisations suivantes (et première utilisation pour nouvelles associations locales)	500,00
Associations dont le siège est sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	900,00
Associations dont le siège est en dehors du territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et compagnies artistiques de la CCPO et hors CCPO	1 300,00
<b>Les nouvelles associations ne pourront prétendre à la gratuité qu'à compter de leur troisième année d'existence et d'activité dans les équipements communaux</b>	
<b>Commerçants et artisans Symphorinois</b>	
uniquement dans le cadre d'une animation spéciale visant à montrer leur savoir et savoir-faire	450,00
<b>Entreprises Symphorinoises</b>	
uniquement dans le cadre d'une animation spéciale visant à montrer leur savoir et savoir-faire	600,00
<b>Entreprises extérieures</b>	
Entreprises locales et installées sur la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	800,00
Entreprises extérieures à la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	1 300,00
<b>Autres manifestations</b>	
Assemblées générales de copropriétés locales, réunions à caractère professionnel, conférences, associations recevant du public, apéritifs et cocktails (3 heures maximum)	300,00
Réunions à caractère politique hors campagne électorale	1 500,00
<b>LOCATION DE L'AUDITORIUM</b>	
<b>Associations "acoustiques" ayant leur siège et leur activité sur le territoire de la commune et Ecole de Musique de l'Ozon</b>	
1ère utilisation (pour 1 ou 2 spectacles maximum le même jour)	GRATUITE
* utilisations suivantes (et première utilisation pour nouvelles associations locales)	
* du lundi au vendredi (sauf mardi soir et vendredi soir)	500,00
* samedi OU dimanche	900,00
* forfait week-end (samedi ET dimanche)	1 400,00
<b>Les nouvelles associations ne pourront prétendre à la gratuité qu'à compter de leur troisième année d'existence et d'activité dans les équipements communaux</b>	
<b>Associations "acoustiques" ayant leur siège et leur activité sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et Compagnies artistiques de la CCPO et hors CCPO</b>	
* du lundi au vendredi (sauf mardi soir et vendredi soir)	1 000,00
* samedi OU dimanche	1 200,00
* forfait week-end (samedi ET dimanche)	2 000,00
<b>Entreprises</b>	
<b>Entreprises locales et installées sur la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon</b>	
* du lundi au vendredi (sauf mardi soir et vendredi soir)	1 100,00
* samedi OU dimanche	1 500,00
* forfait week-end (samedi ET dimanche)	2 500,00
<b>Entreprises extérieures à la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon</b>	
* du lundi au vendredi (sauf mardi soir et vendredi soir)	1 500,00
* samedi ou dimanche	2 000,00
* forfait week-end (samedi ET dimanche)	3 500,00
* Forfait 3h pour les assemblées générales de copropriétés locales et les entreprises symphorinoises	300,00
* Forfait 3h pour les entreprises extérieures	500,00
<b>Cautions (à déposer trois semaines avant la date de la manifestation)</b>	
Caution principale	500,00
Caution nettoyage	500,00
Collecte sélective	200,00
Caution "rideaux occultants"	2 000,00
Caution matériel son et lumières	1 500,00
<b>Montant de l'acompte à verser pour validation de la réservation dans les 3 semaines suivant l'accord de principe de la municipalité</b>	
	300,00
<b>PRESTATION AVEC MATERIEL TECHNIQUE (SON LUMIERE ET VIDEO)</b>	
<b>Associations et EMO dans le cadre de la 1ère utilisation gratuite:</b>	
* si une seule représentation le même jour	GRATUITE
* en cas de seconde représentation le même jour	200,00
<b>Autre(s) utilisation(s) associations et Ecole de Musique de l'Ozon, compagnies artistiques - Forfait 6 heures</b>	<b>300,00</b>
Majoration pour tout dépassement, tarif horaire appliqué	70,00
<b>Entreprises</b>	
tarif horaire	80,00
<b>Répétitions supplémentaires dans l'auditorium</b>	
* forfait 4 heures avec matériel technique (son, lumière et vidéo)	250,00
* forfait 4 heures plateau nu	100,00

Clause particulière : la location simultanée de l'auditorium et de la salle des fêtes donnera lieu à une réduction de 10% sur le montant de la location